Association

Vendat, son passé

Patrick Niobé

2016

LES SEIGNEURS DE VENDAT

par l'Abbé Georges Malvielle

De Vendat	De Bourbon-Carency	D'Escars de la Vauguyon	De Laqueuille

Avant propos

Cette étude sur les Seigneurs de Vendat, réalisée par l'Abbé Malvielle, curé de Vendat, est parue dans les bulletins de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Vichy et des Environs (Bulletins n° 38 – juillet 1949, n° 49 – juillet 1952, n° 52 – juillet 1954, et n° 59 – janvier 1958).

Elle fut complétée dans le bulletin n° 65 de janvier 1963 par l'Abbé Dumain, à partir des notes de l'Abbé Malvielle.

Sa retranscription vous est proposée en intégralité et sans aucune modification ou correction. Ainsi certains paragraphes et autres mots sont en « vieux français ».

A travers ce document, on découvre les quatre familles ou seigneuries qui ont régné sur le fief de Vendat :

- Du Xème au XVème siècle : famille De Vendat (blason : d'azur à trois lionceaux d'argent) ;
- Du XVème au XVIème siècle : famille De Bourbon-Carency (blason : d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules mis en bande, chargé de trois lionceaux d'argent, à la bordure de gueule)
- Du XVIème au XVIIème siècle : famille D'Escars de la Vauguyon (blason : de gueules, au pal de vair) ;
- Du XVIIème siècle à la Révolution : famille De Laqueuille de Chateaugay (blason : de sable, à la croix engrêlée d'or).

Pour faire suite à cette étude, on pourrait ajouter la famille De Bayard, seigneur de Lourdye (Lourdy) et de la Font de Vendat (vraisemblablement Champoux), mais dont nous ne pouvons préciser les dates.

De Bayard
D'azur, au chevron, accompagné de trois étoiles, le tout d'or.

Bibliographie

- Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Vichy et des Environs (SHAVE)
- Armorial du Bourbonnais par Georges Soultrait
- Base Héraldique de FranceGenWeb
- Vendat, évocation historique par l'Abbé Joseph Géreau
- Monographie de Vendat par l'Abbé Georges Malvielle

Les Seigneurs de Vendat

Selon la tradition locale, un tertre, qui se trouve dans la vallée près de la rivière du Béron (affluent de l'Allier, rive. gauche), et à peu près au-dessous des Penéteaux - tertre maintenant presque nivelé par les labours et dont on aurait naguère tiré beaucoup de briques, de pierres rondes, revêtues de parcelles de ciment – serait l'emplacement d'une ancienne motte féodale, d'ailleurs nommée Château de la Motte, sorte de forteresse, fermée par un fossé circulaire relié a la rivière.

D'après M. Favier, «une plaque de cuivre, couverte de caractères, des armes, des moellons cimentés, permettent d'en placer vraisemblablement l'origine vers le IXème ou Xème siècle. Cette forteresse, dont les ruines étaient encore visibles vers 1840, aurait gardé la vallée...››. Il est bien difficile aujourd'hui de se prononcer sur une date, non plus que sur les origines de cette motte, sur l'existence d'un château, ainsi que d'une agglomération du Vendat primitif...

Dans les documents relatifs à la Maison de Bourbon, on mentionne, le 3 juin 1031, un Hugues de Vendat, qui rend hommage pour des maisons sises à Saint-Pourçain; mais nous ne savons s'il était seigneur de Vendat et s'il habitait la motte, dont nous venons de parler.

Vers 1100, dans l'acte de la donation faite par Hugues d'Escole (Broût-Vernet) à Escurolles, appartenant à l'abbaye de Cluny, depuis le Xème siècle, nous trouvons, comme témoin, un « Wido de Venzac » qui peut être un Guy de Vendat ou de Vensat (Puy de Dôme).

Le chanoine Berthoumieu parle d'une Aelis de Vendat, « dame de Ia Font d'Ambérieux, terre située sur la paroisse de Broût et qu'ils nommèrent: la Font Saint-Mazeran ››, épouse d'Hugues Ill d'Ecole, lequel aurait fait ériger, en 1188, l'église du prieuré de Broût en église paroissiale, dont son plus jeune frère Gilbert aurait été le premier curé. Nous ferons remarquer que le nom d'Ambérieux n'a été donné à la Font qu'au XVIIème siècle par la venue des de Caponi, et que l'église paroissiale de Broût est restée jusqu'à la Révolution le siège du prieuré. Rien ne nous indique si cette Aelis était la fille d'un seigneur de Vendat ni quel aurait été le nom de celui-ci.

Entre le 8 avril 1235 et le 29 mars 1236, Roger, seigneur de Vendat, donne aux frères de Neufontaines (religieux Prémontrés de l'abbaye de Saint-Gilbert, sur Saint-Didier-en-Rollat) le droit d usage dans les bois de «Montoys» (?) et leur concède plusieurs autres droits dans ce bois et sur ces terres. G., archiprêtre de Cusset, notifie, en décembre 1237, que ce même Roger de Vendat abandonne au sire de Bourbon et à ses héritiers les terres, prés et bois, qu'il possède au Lonzat (Marcenat) et promet de les tenir désormais en fiefs. Il semble, d'après ces documents, que nos seigneurs de Vendat avaient de nombreuses possessions dans la région, même assez loin de leur pays d'origine.

Plus d'un siècle après, nous trouvons un nouveau seigneur de Vendat, le chevalier Oddin (alias Odin, Audin), qui nous est connu par un acte très important, passé « le jeudi après la Résurrection du Seigneur (après ?) le 3 avril 1374 » et par lequel il cède à Jean, bâtard de Bourbon, seigneur de Rochefort (St-Bonnet de R.), agissant au nom de Louis, duc de Bourbonnais, ses château, lieu, ville ? (villam) et terre de Vichy, avec tous droits et appartenances, tels qu'il les tenait de défunte Mahaut de Vichy, fille de feu Oddin de Vichy, le tout pour le prix de 2.000 francs or. Le vendeur reconnaît, en outre, que le surplus appartient au duc de Bourbonnais comme l'ayant acquis de feu Jean de Vichy, d'une part, et de Guyot Morel, à cause de Marguerite, son épouse, fille de défunt Raoul de Vichy, d'autre part.

Dès le 6 décembre suivant, ledit Jean, au nom du duc, soldait les 2.000 francs et Oddin de Vendat lui en donnait bonne et valable quittance. Odin II de Vichy avait eu une fille, Mahaut (alias Mathilde), seule connue et décédée avant 1374: le texte ne dit pas qu'elle fut véritablement mariée a Odin de Vendat, mais on en a une forte présomption et il ne semble pas que ce soit seulement pour de bons et utiles services d'amitié que celui-ci devint son légataire universel, alors que Dalmas et Raoul II de Vichy possédaient déjà la part de Vichy, qui leur avait été ,donnée par leur oncle, Chatard de Vichy, prévôt de Thiers. Nous ne savons comment traduire exactement le mot « exchaytam ›› dans la phrase qui nous dit que les biens d'Odín de Vendat lui étaient advenus « par la mort et par exchaytam de défunte Mahaut de Vichy.»

En 1358 et 1377, Odin de Vendat était possessionné sur le Vernet (Broût) et St-Cyprien (St-Germain-de-Salles) du chef de sa mère, une d'Ussel, soeur ou fille de Morel d'Ussel ; peut-être le Guyot Morel, dont il est parlé dans l'acte ci-dessus. Le 27 juillet 1377, il fait hommage au duc de Bourbon pour «cens, rentes, boys, talhis, dismes...en la villa d'Escoleta (Ecole) et les parroches (paroisses) du Vernet, de Broc (Broût), de Sainct Cybran (St-Cyprien), de Barbarier, d'Estrossat, de Sainct Pol (Broût),... lesquelles chouses puent valoir par commune extimation vint libres de rente...››. En 1377, dit M. Favier, «une pièce fort longue - il s'agit probablement de celle du 27 juillet ci-dessus - et fort importante nous permet de connaître quelle était la valeur et l'étendue du fief de Vendat, quelles en étaient les dépendances: c'est un hommage du même Audin de Vendat au duc de Bourbon pour toutes les propriétés qu'il possède» Il nous semble, d'après le texte ci-dessus - mais qui est peut-être incomplet - qu'il ne soit question que de ce cens, rentes, etc. dans les paroisses indiquées, auxquelles il faudrait bien ajouter au moins celle de Vendat, où se trouvait le siège de notre fief...

Nous ne savons quelle parenté avait Odin de Vendat avec la veuve de Jean de Montmorillon, Agnès de Vendat, qui fonde, en 1357, une vicairie en l'église de Monétay-sur-Allier, et avec Guillhaume de Vendat, époux, avant 1372, de Pétronille de Boucé.

Le 7 janvier 1379, Jean de Vendat, fils émancipé, comme il l'affirme par serment, de noble homme Audin de Vendat, chevalier, fait hommage, pour sa moitié par indivis, de la motte et seigneurie de Châteaupanier et de quelques cens sur Fleuriel, du chef de sa femme, noble damoíselle Aliénor de Vichy (Ahelinoreis de Vichiet).

Après avoir cité Audin de Vendat, Aimé Favier affirme que « les Seigneurs de Vendat disparaissent» cependant, nous voyons son fils, Jean de Vendat (décédé avant 1412) époux d'Aliénor de Vichy, et certainement, lui aussi, seigneur dudit Vendat.

Nous trouvons ensuite Guillaume de Vendat, fils du sire de Vendat et d'Aliénor de Vichy, qui épousa une Philippe de Veauce. Ce Guillaume, ainsi qu'un Robert de Vendac, dût être l'un des « quatre viels chevaliers», qui accompagnèrent, vers 1404, le bon duc Louis II aux Célestins de Vichy.

C'est de cette union que naquit .Alips de Vendat, l'héroïne d' «un mariage d'inclination en 1412››, qui nous est connue par les «Lettres de rémission accordées par Jean, duc de Berri et d'Auvergne, à son chambellan, Messire Agne de la Tour, qui avait enlevé et épousé damoiselle Alips de Vendat, malgré sa grand' mère et tutrice, Aliénor de Vichi, Paris, 3 janvier 1412, v. s. (Archives Nat. M.C. 403) lettres que nous donnons textuellement ci-après:

Jehan, fils de roy de France, duc (etc.)... à tous ceulx qui ces lettres verront, salut.

De la partie de nostre amé et féal chevalier et chambellan Messire Agne de la Tour, seigneur d'Oliergues, nous a esté exposé: qu au moys de septembre dernier passé, il passoit par nostre dit pays d'Auvergne avecques lui plusieurs gentillhommes armez, aínsy que le temps le requéroit pour lors, et trouva en son chemin Alienor de Vichy, dame d'Abret et Saint George [et] avecques elle Alips de Vendat fille de feu Guillaume de Vendat, lors damoiselle et a présent dame d'Oliergue, avecques elle plusieurs escuiers et damoiselles; et quant ledit exposant les aperceut, ala parler a ladite Alienor en lui disant: Dame, aultrefois a esté parlé par mes amis et les vostres du mariage d'Alips de Vendat, vostre fille, et de moy; a quoi tient-il que ledit mariage ne se face, car j'oy entendu que votre dicte fille qui est cy présente, le veult bien? - Et lors, la dicte respontdit: Monsieur d'Oliergues, plusieurs foys vous ay dict et encore vous dy que se vous me faisiez quittier devers Monsieur de Bourbon d Yk de certaines promesses que je Iuy ay faictes et lever sa main de ma terre, je serois bien contente dudict mariage et plus que de homme qui soit, mais autrement je n'y consentiroy point. Et lors, ledict exposant parlat a ladicte Alips de Vendat, en luy demandant si elle le voulait bien pour mary ; laquelle respondy que oyl; et lors furent fiancez de mains de prestres, comme il est accoustumé de faire en pareil cas, et ce faict, fut mence ladict Alips a Sainct-George en l'ostel ou chastel de la dict Aliénor ou elle avoit accoustumé a demeurer, et là la Iaissat ledict exposant et s'en ala faire ses besoingnes la ou il avoit a faire. Et deux jours apres, avecques luy et en sa compaignie, Jehan de la Chassaigne, et Agnon, son frère, Chastard de Boissonnière, Loys de Boisson, Pierre de Choriat et Guillaume de Burrières, escuier, vint audict lieu de Sainct George, en armes, et illecques dist au portier dudict lieu que l'on le fist parler a ladicte Alienor, laquelle vint a la porte et dist quelle estoit en notre sauvegarde; et ledict exposant lui dist qu'il vouloit avoyr ladict Alips de Vendat, sa femme, laquelle Alienor respondit qu'il ne l'auroit point. Et apres plusieurs paroles, ledict exposant dist qu'elle estoit sa femme fiancée

comme dessus est dist, et que sans faulte il entreroit dedans, et se elle, elle vouloit venir avecques luy il l'emmeneroit, et dit aux gens qui estoient dedans le chastel qu'ilz lui ouvrissent la porte; lesquels n'en vouldrent rien faire, et fist tant ledict exposant avecques les autres dessus diz ses complices, que la force en fut a eulx et entrerent dans ledit chastel et prindrent Iadicte Alips, de sa bonne volonté et consentement, et l'emmenerent avec-ques sa damoiselle au chastel de Mozun, et illecques, en la presence de plusieurs notables hommes, ledict exposant espousa ladicte Alips, et furent faites les sollempnitez que saincte Esglise a accoustumé de faire en mariage.

Pour occasion desquelle choses et de l'infraction de ladicte sauvegarde, noz gens et officiers aient faict mectre les terres, chasteaulx et aultres biens cludict exposant en nostre main, et depuis s'est traict par devers nous en nous humblement suppliant, attendu que par avant il avoit fiancé Iadicte damoiselle Alips et il l'emmena de son bon gré, plaisir et voulonté, et que lesdictes choses il n'a mies faict en contempt de nous ainsy qu'il nous a affirmé, mais seulement afin que ladicte damoiselle ne fust transportée aultre part, que sur ce vueillons impartir nostre grace et luy remettre le cas dessus dict.

Pourquoy [nous], les choses dessus dictes considerees et les bons notables et agreables services que ledict seigneur d'Oliergue a faiz en maintes manieres le temps passé, faict chascun jour et esperons que doie faire au temps advenir, a iceluy avons quitté, remis et pardonné. En tesmoing de ce, nous avons faict mectre nostre scel a ces presentes donnees a Paris en nostre hostel de Neelles, le IIIe jour de janvier l'an de grace mil CCCC douze›› (3 janvier 1413, nouveau style).

Alienor, qui, pour des motifs d'intérêts personnels, s'était opposée à ce mariage, le jugea bien assorti, maintenant que c'étaít un fait accompli, et le 6 février, un mois après les lettres de rémission, elle ratifia solennellement cette alliance et, «pour faveur et contemplacion dudict mariaqe et pour l'augmentation de son dot››, elle institua Alips et ses descendants « héritière universelle et héritiers universels en ses chasteauh, lieux, terres et chastellenyes d'Abret Sainct George, Maubec, Ceyssac, Latrone, Chasteaupanier». Alips avait déjà, du côté de son père, des terres sur Vendat, Saint-Pont, Saint Rémyl Espinasse, Bost de Vernet, Seuillet, etc. Ainsi tout allait pour le mieux !...

Cependant, le bonheur des jeunes époux allait être bien court, car le sire d'Oliergues, mandé par Charles VI à Paris, en janvier 1414, fut, l'année suivante, le vendredi avant la Toussaint (à la bataille d'Azincourt, 25 octobre 1415), «par armes abattu et tombé par terre, et moru ensemble plusieurs aultres nobles et gentils gens››.

Nous avons vu qu'Alips de Vendat, petite-fille de Guillaume, seigneur de Vendat, et d'Aliénor de Vichy, avait épousé, en 1412, malgré sa grand'mère et tutrice, et dans des conditions plutôt romanesques, Messire Agne de la Tour, seigneur d'Olliergues, qui fut tué a la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

Alips, qu'il laissait enceinte, ne tarda pas à accoucher d'une fille, Antonie ou Anthoinette de la Tour d'Olliergues : elle se serait remariée, peu après, avec Louis de Montboissier, puis, suivant contrat de 1425 avec Henri de Langheac, comte de Cussé (Haute Loire).

Avec ses deux ou trois maris successifs, Alips habita ordinairement aux Célestins de Vichy, dans un logis qui, sans doute, était celui qu'y avait fait bâtir le duc Louis II : nous ne savons si elle vînt parfois habiter le château de Vendat, transféré de la motte féodale, sur les bords du Béron, a l'emplacement plus fortifié, situé a pic sur un éperon dominant les vallées de la Guesle, du Béron et de l'Allier. Tout à côté se trouvait probablement déjà «l'Hospital de Monseigneur Sainct Jehan de Vendat... pour la fabrique, édifice et réparacion» duquel une quête fut faite, en 1448, dans le diocèse de Lyon.

Alips, dame de Vendat et d'Abrest, était morte en 1443 et son corps fut inhumé, dans la chapelle de St-Jean, aux Célestins de Vichy (3).

Nous ne savons quelle parenté elle avait avec Robert de Vendat, homme d'épée, chevalier, seigneur de Beauregard (Bellerive), qui fut, en 1414, bailli ou gouverneur du Bourbonnais. Nous trouvons aussi une lsabeau de Vendat, fille d'Oudin et d'Álix du Breuil, qui épousa. en 1393, Robert de Ventadour. Le 4 mars 1398, le duc Louis Il de Bourbon donne à Robinet (ou Robert) de Vendat, son écuyer tranchant, la tour et maison forte de Tizon, en la châtellenie d'Hérisson. Cette famille du nom de Vendat, que nous trouvons depuis 1031, semble avoir complètement disparu, du moins en notre région, dans la deuxième moitié du XVème siècle.

Nous donnerons quelques tableaux généalogiques, montrant que, depuis les origines jusqu'a la Révolution, la seigneurie de Vendat est restée entre les mains de la même famille, ce qui est assez rare.

I. Odin de Vendat
Mahaut de Vichy († avant 1374)

Jean de Vendat
Aliénor de Vichy

Guillaume de Vendat
Philippe de Veauce

Alips de Vendat († 1443)
mariée en 1412
Agne de la Tour d'Olliergues († 25-10-1415)

Antoinette de la Tour d'O1liergues (1416-
mariée en 1451
Jacques de Bourbon-Carency

En tout cas, notre Alips de Vendat, dame de ce lieu, ne laissait qu'une fille de son premier mari, Antoinette de la Tour d'Olliergues, fille posthume, comme on l'a vu. Celle-ci se maria, une première fois, avec Jacques Aubert du Montel de Gelat, seigneur de Roche d'Agoult et autres lieux, lequel mourut en 1445, probablement sans laisser de postérité. Veuve - elle avait alors 35 ou 36 ans - elle épousa en deuxièmes noces, en 1451, Jacques de Bourbon-Carency, seigneur d'Aubigny (Carency et Aubigny sont à 3 lieues environ d'Arras), fils de Jean de Bourbon-Carency et de Jeanne de Vendômois.

Le nouveau Seigneur de Vendat était cousin de notre duc de Bourbon, Charles 1er (1401 - 1456), époux d'Agnès de Bourgogne, comme le montre le tableau ci-dessous.

II. Louis 1er, duc de Bourbon (1279 - 1341)
Marie de Hainaut († 1354)

Pierre Ier, duc de B. (1311 † 1356)
Isabelle de Valois († 1383)

Louis II, duc de B. (1337 † 1410)
Anne d'Auvergne

Jean 1er, duc de B. (1381 - 1434)
Marie de Berry

Charles 1er, duc de B. (1401 - 1456)
Agnès de Bourgogne

Jean II, duc de B. (1426 - 1488)

Jacques 1er de Bourbon, comte de la Marche († 1351)
Jeanne de Chatillon St-Paul

Jean 1er de B., comte de la M. († 1393)
Catherine de Vendôme († 1412)

Jean de B.-Carency († av. 1458)
Jeanne de Vendômois

Jacques de B.-Carency († v. 1494)
Antoinette de la Tour d'Olliergues (1416 † ....)

Cette parenté ducale est évoquée dans une lettre de donation de la châtellenie de Rochefort, en date du 8 mars 1452. Nous y lisons en effet: «Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne...comme puis naguères ayons faict ouvrir parolles et traicté de mariage de nostre tres cher et amé cousin, Jacques de Bourbon, escuier, seigneur d'Âubigny, et de nostre tres chere et amée cousine damoiselle Anthoinette de la Tour, veuve de feu Jacques Aubert, en son vivant seigneur de Monieilh de Gellat, laquelle nostre cousine, à nostre priere et requeste, a voulu et consenti au dict mariage et icelluy voulu faire et accomplir pour l'amour de nous... Scavoir faisons que nous, de nostre certayne science et propos délibéré, pour l'amour et saingulière dilection que nous avons à nostre cousin Jacques de Bourbon et pour faveur et contemplation duquel mariage advenir de luy et de nostre cousine la damoyselle du Monteil et affin que ce mariage se fasse et accomplísse comme nous le désirons, à iceluy Jacques de Bourbon, nostre cousin, et aux enfants masles descendans dud mariage advenir, avons donné et donnons, par ces présenttes lettres, nostre chastel, chastellenie... de Rochefort et de Jenzac...»

Jacques de Bourbon était devenu, en 1451-52, par sa femme, Seigneur de Vendat, Abrest, St-Georges, etc., et, par donation du duc, son cousin, Seigneur de Rochefort, Jenzat, etc. Ce n'est que le 20 avril 1489 qu'il

devint seigneur de Carency, dont les terres avaient été confisquées sur son frère Pierre : celui-ci avait été condamné à mort pour avoir porté les armes contre Louis XI, mais avait été ensuite gracié par le crédit de ses cousins les ducs de Bourbonnais.

Le duc Jean II, fils aîné et successeur de Charles Ier, continua à Jacques de Bourbon la même faveur que son père. Le dernier février 1486, par lettres données en son château de Moulins, il le nommait, se confiant pleinement dans «les grands sens loyauté vaillance et bonne diligence›› de son cousin, Lieutenant général, tant sur le fait du gouvernement de ses pays, terres et seigneuries, qu'en son office de connétable, durant le temps de l'absence qu'il devait faire, se transportant auprès du roi pour le servir...

En décembre 1487, Jacques obtint de Charles VIII des lettres à terrier pour l'ensemble de ses biens : I il est qualifié de «nostre cher et bien amé cousin Jacques de Bourbon, seigneur d'Aubigny, Rochefort, Vendat, Abrest, St-George, Jenzat, Bains, Murat, Ternat en Lymosin et Biage en Vivarois››. En avril 1488, nous voyons notre seigneur de Vendat assister, dans l'église de Souvigny, parmi les proches, aux obsèques du duc Jean II : lui-même décéda vers 1494, car d'après le P. Anselme, il était encore, en 1493, capitaine, pour les ducs de Bourbon, du comté de Clermont en Beauvaisis, et des fragments de terrier prouvent qu'il était déjà mort en 1495. Quant à sa femme, Anthoinette, nous ne savons la date de son décès.

De leur mariage, il y eût au moins deux enfants : Charles, qui suit, et Jean, le cadet, qui eut, dans sa part, avant 1495, la seigneurie de Rochefort. Marié avec Jeanne de l'Isle, il n'eut pas d'enfant et mourut entre 1502 et 1505.

Charles de Bourbon-Carency, seigneur de Carency, Aubigny, L'Ecluse, Buquoy, Bougny, Combles, Abrest, Vendat, Bains, St-Georges, Ternat et autres lieux, fut-il seigneur de Rochefort dès 1494? Il était dit dans le contrat de mariage, passé, le 8 novembre 1481, entre Messire Charles de Bourbon, chevalier seigneur de Combles, fils émancipé de Jacques de Bourbon. seigneur d'Áubigny, avec Anne de Chabannes, fille de Geoffroy, que ledit Charles recevait, en faveur de ce mariage, Vendat, Abrest, St-Georges et Surat, pour en jouir après le trépas de sa mère, Antoinette de la Tour : celle-ci fut donc, sa vie durant, dame de Vendat, mais combien de temps survécut-elle à son mari, nous l'ignorons...

Charles avait épousé, le 15 janvier 1468, Didière de Vergy - il ne devait pas être très âgé, ses parents s'étant mariés en 1451 - Cette union fut stérile, ainsi que la deuxième, en 1481, avec Anne de Chabannes. Par contrat du 18 avril 1493, il épousa, en troisièmes noces, Catherine d'Alègre, fille puinée de Bertrand de Tourzel, dit d'Alègre, baron de Busset, Puysagut, le Temple et St-Priest, chambellan du roy, et de Jeanne de Lévis-Couzan.

Bertrand d'Alègre est dit baron de Puysagu, Vendat, Cusset, etc., nous ne savons à quelle date, quant à Pierre de Bourbon, époux de Marguerite d'Alègre, M. Gravier du Monsseaux le dit seigneur de Vendat en 1520.

Charles de Bourbon, seigneur de Vendat, était appelé « prince de Carency», bien que cette terre n'ait jamais été érigée en principauté, mais, traité par le roi lui-même de cousin, vrai cousin et familier de nos ducs, il pouvait être qualifié de prince, et c'est ainsi qu'il marcha, immédiatement après les Bourbon-Montpensier, dans le cortège des funérailles grandioses de Pierre II, qui eurent lieu à Souvigny en 1503 : «on y voyait le duc d'Alençon, le comte de Montpensier, François Monsieur de Bourbon, son frère, le comte de Vendôme et le prince de Carency. Après eux marchaient les seigneurs feudataires de la maison de Bourbon...». Notre prince dût assister a la quarantaine le 19 novembre.

Nous avons vu que Jean, son frère cadet, mourut entre 1502 et 1505 : pour Charles nous ne savons, non plus, la date exacte de son décès. Est-ce en 1503, où il serait mort en son château d'Abrest, ou en 1510, d'après une note manuscrite de l'abbé Allain, dernier curé d'Abrest (1867 - 1906), qui ne donne aucune référence ? Cependant, le 16 avril 1505, un paroissien de Lysole (Lalizolle) confesse certains devoirs à haute et puissante dame Catherine d'Alègre, veuve de Messire Charles de Bourbon, tant en son nom que comme «tuteresse légitime et administraresse de Bertrand, Ysabeau et Jehan de Bourbon, ses enfants et dudict deffunct...››, et, en 1506, elle fait hommage et dénombrement au duc de Bourbonnais pour ses seigneuries de Vendat, Abrest et Rochefort, comme ayant la garde noble de ses enfants mineurs. Ainsi, encore une fois, nous n'avions plus un seigneur, mais une dame de Vendat, veuve et mère de trois enfants (elle avait perdu une fille, Louise, née avant Ysabeau) Charles de Bourbon avait choisi sa sépulture en la chapelle des Célestins de Vichy, où sa veuve et ses enfants

vinrent le rejoindre : Catherine d'Alègre, dont nous ignorons la date du décès, devait être bientôt frappée dans ses affections maternelles.

Bertrand de Bourbon, chevalier seigneur de Carency, son ainé, hérita des biens de son père, c'est-a-dire de Vendat, Abrest, Rochefort, etc., mais pour peu de temps, car il devait mourir jeune et sans postérité, ayant été tué a la bataille de Marignan, le 13 ou 14 septembre 1515. François 1er lui fit rendre les plus grands honneurs: bien que désigné sur l'épitaphe, nous ne pensons pas qu'il fut inhumé aux Célestíns.

Jean de Bourbon, son cadet, succéda à son frère dans les mêmes bien, mais il mourut, sans hoirs, à Moulins, à une date que nous ignorons, en tout cas, antérieurement au 5 octobre 1516, laissant ainsi tomber en quenouille la branche des Bourbon-Carency.

Ysabeau de Bourbon devenait alors l'héritière de tous les biens de ses frères, excepté les seigneuries de Rochefort et Jenzat qui, d'ailleurs, lui revinrent le 2 mai 1523. Par contrat en date du 22 février 1516, elle avait épousé François d'Escars, de l'illustre famille des Pérusses des Cars, connue dès le XIème siècle.

François d'Escars de La Vauguyon, nouveau seigneur de Vendat, avait, dès son jeune âge, suivi la carrière des armes dans les compagnies de gendarmes des ordonnances du roy, dont il devint capitaine ; il était Sénéchal du Bourbonnais, au moment de son mariage en 1516 ; son père, Gauthier, était, a la fois, conseiller et chambellan de Charles VIII, sénéchal de la Marche et du Périgord, premier chambellan de Pierre II, duc de Bourbon, etc., ce qui devait valoir à son fils les plus hautes faveurs.

François était né après 1498 dudit Gauthier, marié, par contrat du 13 octobre 1498, avec Marie de Montberon.

III. Jacques de Bourbon-Carency
Antoinette de la Tour d'Olliergues

Charles de Bourbon-Carency	Jean de Bourbon
Catherine d'Alègre	Jeanne de L'Isle

Bertrand	Jean	Ysabeau de Bourbon
(† 1515)	(† 1516 av.)	François d'Escars de La Vauguyon

Charles III, duc de Bourbon depuis 1505, était né en 1490 François d'Escars, de quelques années plus jeune, fut naturellement tout dévoué au fameux connétable, son cousin par alliance et son bienfaiteur, mais peu de temps après son mariage, il allait voir arriver de mauvais jours pour lui, en subissant le contre-coup de la tragique aventure d'un des plus puissants princes de France devenu rebelle à son roi et proscrit.

Le P. Anselme et Saint-Allais disent que François d'Escars suivit le connétable en Italie, puis revint en France, mais ce fait n'est pas possible, car le Connétable partit de Chantelle le 8 septembre 1523, vers une heure du matin; or, dès le lendemain, François d'Escars était arrêté et interrogé par M. de La Trémoïlle, en présence de trois hommes d'armes de sa compagnie. Savait-il quelque chose de la conspiration ? Pérot de Warty déposa que d'Escars, au cours de l'été 1522, pendant le siège de Therouanne, avait parlé du mécontentement de son cousin Charles de Bourbon et de son intention d'accepter la main d une sœur de Charles-Quint. D'autre part, peu avant sa dernière entrevue avec le connétable, à Moulins, le roi avait dit à d'Escars : « Si j'étais aussi soupçonneux que le feu roi Louis XI, j'aurais grande occasion d'entrer en défiance du seigneur connétable, car on m'a rapporté qu'il est curieux d'avoir des nouvelles d'Angleterre, d'.Allemagne, d'Espagne, de quoi il pourrait bien se passer».

Au cours de l'interrogatoire, Francois d'Escars dit « qu'il n'était certain de rien et qu'i aurait cru commettre une grande méchanceté si dans le doute, il avait révélé une conjuration qui pouvait être fausse ››, ce qui était un aveu implicite de sa connaissance du complot. Warty déposa encore que le connétable « se récrimina alors amèrement contre ceux qui, suivant lui, l'avaient secrètement accusé, contre son chancelier Popillon, contre son chambellan Descars... ››, mais le duc était-il sincère dans ces déclarations? Peut-être, dans l'angoisse de sa situation critique à Chantelle, en vînt-il à soupçonner ses plus fidèles serviteurs, peut-être même voulut-il détourner d'eux la colère royale en les accusant de s'être séparés de lui ? Toujours est-il que l'arrestation du seigneur de Vendat fut main-tenue. Transféré au château de Loches (Indre-et-Loire), il y subit de nouveaux interrogatoires, le 31 octobre et le 26 novembre 1523, mais n'ajouta rien à ses déclarations premières. On l'exempta provisoirement du supplice de la question, puis, le changeant encore une fois de prison, on l'écroua à la

Bastille et, lorsque le Parlement de Paris, saisi de l'affaire, commença à instruire le procès, on enferma François d'Escars dans la tour carrée de la Conciergerie.

Le 2 juillet 1524, pour lui arracher les aveux espérés, que jusque-là on n'avait pu obtenir de lui, il fut ordonné que, ce même jour, il serait mis à la question. Le malheureux eût la chance qu'un des anneaux s'étant rompu, la corde ne put être tendue, «et alors – a dit le conseiller au Parlement, Popillon, commis à assister a la torture et à diriger l'interrogatoire - que lesdits questionneurs étoient mauvais paillards et qu'ils faisoient perdre à la Cour une matinée et estoit d'advis qu'on les envoyast à la prison, et a tant a esté deslié ledit d'Escars, et en ce faisant, a jetté des grands soupirs et a fort ploré à chaudes larmes et, après qu'il a esté revestu, a croisé les bras sur son estomach, s'est jetté sur un banc en la chambre de la dite question, où il a esté longtemps en se deconsortant comme un homme qui ne tient plus compte de luy, et après a esté remis en sa prison ». Il est à supposer que la rupture d'anneau, survenue si à propos, n'a pas été un simple hasard, mais le fait d'amis cachés, qui ont facilité la chose, car les accusés avaient, dans le Parlement même, des partisans ou, pour le moins, des gens qui les prenaient en grande pitié...

On juge des angoisses de la dame de La Vauguyon pendant toutes ces péripéties. Toutefois, elle montra bien être de cette belle et forte race de Bourbon et mit tout en œuvre pour tirer son mari de la fâcheuse position où il se trouvait. Deux gentilshommes, serviteurs dévoués de la famille d'Escars, Gaillard de Lusson et Etienne du Mas, tous deux chevaliers et, le second même, parent du prisonnier, tentèrent tout ce qu'il était humainement possible pour soustraire leur maître aux horreurs de la question. Par bonnes espèces sonnantes et trébuchantes, ils gagnèrent Me de Surie, huissier au Parlement, qui leur facilita l'accès de la Conciergerie. Une nuit, en compagnie de quelques autres serviteurs du sire de La Vauguyon, ils entrèrent dans la prison, forcèrent les portes qu'on n'avait pu leur ouvrir, chargèrent tout ce qui s'opposait à leur dessein, si bien qu'un des leurs fut tué dans la bagarre.

Du Mas et Lusson, parvenus, malgré tout, près de François d'Escars, enlèvent le prisonnier, le poussent dans une barque amarrée près la Conciergerie, traversent la Seine à force de rames, se dirigeant devant l'hôtel de Bourbon, où des chevaux étaient prêts à les conduire en Lorraine. Mais ils échouèrent au port. Si rapide qu'eût été l'enlèvement et la lutte qui l'avait précédé, l'alarme avait été donnée, d'Escars et ses compagnons furent cueillis au débarqué...

Ceci se passait entre le 2 et le 7 juillet 1524 : a cette dernière date, en effet, nous trouvons que François d'Escars, «pour raison de bris et d'évasion de prison et des excès de violences par lui et ses complices lors faits à Pierre Roussel, sergent à verge au Châtelet de Paris, fut condamné à 50 livres parisis envers le Roy et à tenir prison jusques à plein payement des dites sommes, et outre, à être confiné, mis et tenu en quelque ville du royaume qu'il plaira au Roy nommer... Il fut, de plus condamné envers ledit Roussel à 600 l. parisis. Ensuivant lequel arrest, ledit d'Escars a esté élargi et mis hors des dites prisons, après ce qu'il a promis et juré, sur peine de la hart, se tenir et demeurer en la ville d'Orléans jusques à deux ans. Est retenu in mente curie que audit d'Escars sera dit et remontré que, à cause du bris et évasion de prison, il s'en est suivi un homicide en la personne de feu... dit Tabourin, son serviteur, et qu'il ait à faire taire un service et prier Dieu pour l'âme du dit défunt, et aussi à donner quelque chose aux veuve et enfans ou héritiers du dit défunt, si aucuns y en a, pour leur ayder à vivre... ».

Le roi François 1er fut si irrité de cette sentence qu'a la veille de son départ pour Marseille, lors assiégée par les Impériaux, il prit soin d'écrire à la Cour au sujet d'Escars, Jean de Poitiers et autres prisonniers, ordonnant de les tenir «sous bonne et sûre garde en sorte qu'ils ne puissent échapper›› et il terminait par cette menaçante apostrophe: «...et n'y faites faute sur vos vies››. Sans se laisser intimider, les juges insistèrent près du Roi aux fins de confirmation des arrêts d'élargissement. Non moins tenace en son vouloir, François 1er confirma sa décision par lettres du 18 juillet 1524.

Entre temps, brisé par tant d'émotions et de souffrances morales, d'Escars était atteint de fièvre et jaunisse : sa femme, Ysabeau de Bourbon, eût permission, le 3 août, de le voir en sa prison. Quant aux complices de l'évasion, l'huissier Surie, du Mas, de Lusson et autres, payèrent chèrement leur participation à ce coup manqué.

Cependant, peu à peu, le ressentiment royal s'apaisait. Si d'Escars était toujours en prison, Ysabeau de Bourbon obtenait, le 1er février 1525, l'autorisation de jouir de la terre de Surat appartenant à son mari. Enfin, le 23 mai suivant, François d'Escars fut relâché: la Cour lui donna main-levée de la confiscation de ses biens, lui

assignant à nouveau Orléans comme lieu de résidence. Le 21 août suivant, la Régente lui permit de se retirer dans ses terres, après qu'il eût solennellement juré de ne plus conspirer à l'avenir. Il choisit pour retraite son château d'Abrest, qui semble avoir toujours été sa résidence favorite, pendant qu'il faisait peut-être de courtes apparitions à Vendat et à Rochefort. A son retour de captivité, le roi François 1er, par lettres patentes du 14 juillet 1526, confirma la décision des juges et lui rendit tous ses biens... Ainsi finit pour notre seigneur de Vendat la tragique aventure du connétable Charles de Bourbon, qui devait être tué au siège de Rome le 6 mai 1527, traître ou victime, Dieu seul le sait...

Juste retour des choses, d'Escars ne fit que croître ensuite et grandir en crédit auprès du roi de France. car, outre qu'il garda sa charge de capitaine de 50 hommes des ordonnances du Roy, il fut, en 1531, nommé conseiller et chambellan de Sa Majesté, puis chevalier d'honneur et premier écuyer d'Eléonore d'Autriche, seconde femme de François 1er, lequel lui confia même des fonctions dépassant en importance ces simples charges de cour, puisqu'il le fit son Lieutenant général en Lyonnais, Dauphiné, Savoie et Piémont.

François d'Escars testa en 1536, mais vécut encore au moins dix ans après : d'après des pièces d'archives, il vivait encore en 1546, mais serait mort avant 1550. Un terrier le dit, à la date du 25 mai 1542 : « hault et puissant seigneur Messire François Descars, chevallier et chambellan du roy nostre sire, premier escuyer de la Royne, seigneur de la Vauguion, St-Germain, Varagnes, Abret, Vendat, St-George et Rochefort, à présent demeurant audit Abret...›› et, le 2 juin 1549, « le quoy mondit seigneur a entierement jouys vye durant ».

Né vers 1498, de son mariage en 1516, avec Ysabeau de Bourbon, il avait eu au moins cinq enfants :

1. Jean d'Escars, qui suit, seigneur de Vendat vers 1550.

2. Suzanne, mariée, par contrat du 1er octobre 1536, avec Geoffroy de Pompadour, vicomte de Comborn, seigneur de Laurière, etc.

3. Anne, qui fut la première femme de Jean de la Queille, baron de Fleurat, Châteauqay, Vendat, etc.

4. Marguerite, religieuse de Fontevrault au monastère de Bourbon en Limousin, puis abbesse de Ligueux, ordre de St-Benoît, morte en 1589.

5. Catherine, décédée sans alliance.

Nous avons vu que, de son mariage, en 1516, avec lsabeau de BOURBON-CARENCY, fille et petite-fille des seigneurs de Vendat, François d'Escars de La Vauguyon, devenu, à son tour, par sa femme, seigneur de Vendat, avait eu au moins cinq enfants: Jean, Suzanne, Anne. Marguerite et Catherine.

Seul hoir mâle, Jean D'ESCARS DE LA VAUGUYON succéda à son père, comme seigneur de Vendat et autres Lieux, vers 1548 (au plus tard en 1550). S'il était l'aîné, il dut venir au monde en décembre 1516, ou plus vraisemblablement au début de 1517, le contrat de mariage de ses parents étant du 22 février 1518: il n'avait guère plus de 19 ans, quand sa sœur cadette se maria, le 1er octobre 1536. Il devint un riche et puissant seigneur: l'épitaphe des Célestins de Vichy et d'autres énumérations de propriétés peuvent en donner une idée.

Comme son père, il suivit, dès son plus jeune âge, la carrière des armes dans les compagnies de gendarmes des ordonnances du roi, qui se recrutaient, même jusque dans les derniers rangs, parmi la meilleure noblesse. Le 26 décembre 1551, on le voit capitaine de chevau-légers: depuis le 1er octobre et jusqu'au 12 février 1586, il fut gouverneur de Montlhéry; entre temps, il était promu chevalier de l'ordre du roi et nommé, le 28 août 1559, au grade, envié entre tous, de capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, charge dont il était encore titulaire le 29 juillet 1577 et qu'il cumulait, depuis 1551, avec celle de sénéchal et maréchal de Bourbonnais; il fut aussi conseiller d'Etat du 8 novembre 1571 au 15 décembre 1588. Le grade de maréchal de camp lui avait été conféré le 30 avril 1568: il avait, du reste, de beaux états de services, car il fut aux batailles de Jarnac, Moncoritour, etc., et prit part au siège de Saint-Jean-d'Angély. La faveur royale le récompensa, d'ailleurs, largement, dans d'autres charges, comme celle de lieutenant général en Bretagne et en juillet 1586, il fut créé Comte de La Vauguyon. Le 1er janvier 1579, le roi Henri III «fit›› 26 chevaliers commandeurs de Saint-Esprit: Jean d'Escars était le 18° sur la liste, c'était un nouvel ordre que le roi créait ce jour et qu'il «solennisa en grande pompe et magnificence et les deux jours ensuivants traita à dîner audit lieu (les Augustins de Paris) ses nouveaux chevaliers et l'après dîner tînt conseil avec eux»

Par contrat du 1er octobre 1561 - il avait alors environ 45 ans - Jean d'Escars, seigneur de Vendat, avait épousé Anne de CLERMONT-TALLART, fille d'Antoine, comte de Clermont en Dauphiné et vicomte de Tallart, grand maître et général réformateur des Eaux et Forêts de France, et de Françoise de Poitiers de Saint-Vallier. De leur union naquirent au moins cinq enfants:

1. Claude, qui suit,

2. Henri, qui suit,

3. Anne, qui suit,

4. Louise, qui se fit religieuse,

5. Isabeau, dame de Combes, qui, par contrat du 10 septembre 1595, passé à La Vauguyon, en présence de ses parents, épousa Jean, seigneur d'Amanzé et des Feuillées, baron de Semur-en-Brionnais, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté, gouverneur de Bourbon-Lancy (lad. Isabeau décéda en décembre 1809). Ce furent, peut-être, les ancêtres de Marie Josèphe d'Amanzé, qui se maria, vers 1710, avec un seigneur de Vendat, Annet Gilbert de Laqueuille de Châteaugay.

Nous ne savons où habitait Jean d'Escars: d'aucuns le font résider en son chastel de Vendat, où il a «auditoire, avec droit de haute et basse justice»; un acte du 23 décembre 1586 le dit «estant de présent à Paris, logé rue Saint-Honoré», un autre, du 15 août 1588, le dit comte de La Vauguyon et y demeurant, mais il est à présumer que, comme son père, il résidait plutôt au château d'Abrest et que ses différentes charges l'appelaient très souvent ailleurs, à Paris et sur les champs de bataille.

Le château de Vendat devait être vraisemblablement dans un grand état de délabrement, surtout depuis 1568 ou 1586. Selon le curé de Vendat, Gilbert Bardet, qui écrivait vers 1901, et Aimé Favier, fils de l'instituteur, vers 1907, tous deux, sans donner de références, la fameuse bataille de Cognat, qui eût lieu le 6 janvier 1568, aurait pu aussi bien s'appeler la bataille de Vendat, car, apercevant la cime de cette commune, une partie de l'armée des Huguenots se détache et vient assiéger le bourg de Vendat: l'armée protestante était commandée par un routier allemand ayant sous ses ordres un marquis de Chavagnac, les catholiques étaient commandés par un évêque du Puy, et attendirent l'ennemi sous les murs du vieux château; le combat fut acharné et sanglant si l'on en juge par les ossements que l'on rencontre encore en cet endroit; le curé de cette époque fut entraîné et mis à mort... » (Bardet). «Après la bataille de Cognat, les protestants vainqueurs, apercevant de la le prieuré de Vendat, perché en avant-garde sur la colline, vinrent en faire le siège, commandés par un routier allemand, sous les ordres d'un marquis de Chavagnac. Une grande partie des monastères (sic) fut détruite, le curé tut tué, le village mis à sac... (Favier). Gravier du Monsseaux dit que « le village et le château furent mis à sac, le monastère que les bénédictins de Vézelay avaient fondé...fut détruit, l'église dévastée, le curé tué...» Nous pensons que ces événements se passèrent, pour ce qui est de Vendat, en 1576, où les reîtres allemands du prince palatin ravagèrent toute la région, «ruinant les Célestins de Vichy et renversant tout ce qu'ils purent à Vendat et ailleurs ›› (chan. Clément). Des terres et bois, près du château de Vendat, en allant sur Cognat, s'appellent «l'Allemagne››. Il n'y avait pas de monastères, mais, au château, il y avait une « église ››, qui était le siège d'un prieuré, sous le vocable de Saint Jean: le titulaire était le chapitre de l'église collégiale Sainte Madeleine de Vézelay, qui nommait les curés de Vendat et de Vozelles. En 1585, ce prieuré fut engagé par ledit chapitre aux seigneurs de Vendat, moyennant une rente annuelle de 31 écus 48 sols 8 deniers tournois: il rentra ès mains du chapitre par arrêt du Parlement de Paris du 7 mars 1786. Il est bien probable que notre château fut fort endommagé, au cours de ces excursions de 1568 ou 1576, et que le seigneur s'en désintéressa complètement.

Ce fut Jean d'Escars, qui fit placer, par ordre de sa mère, en l'église des Célestins de Vichy, des épitaphes, dont Nicolas de Nicolay, dans sa « Générale Description du Bourbonnais ›› (1567), nous donne le texte, d'où malheureusement les dates font défaut. «Dans l'église desdits Célestins, écrit-il, n'y est rien demeuré par les susdites troupes de Bornicquet et Mouvans, excepté une fort belle et riche chapelle de la fondation des seigneurs de La Vauguyon, laquelle est a dextre dans ladite église, estant richement peinte et décorée de plusieurs - épitaphes escrits en lettre d'or sur fin azur, contenant par ordre ce qui s'ensuit:

I. CY-GIST HAULT ET PUISSÁNT SEIGNEUR MESSIRE CHARBLES DE BOURBON, CONTE DE LA MARCHE, PRINCE DE CARENCY, D'AUBIGNY, DE L'ESCLUSE, DE BUCOY, BOVIGNY,

ESSAUGOUELLE, COMBES, PUZIEUX, ENVAL, ABRET, VANDAT, ROCHEFFORT, SIRAT, BAINS, SAINCT-GEORGES, LE PEAGE ET TERNAS, QUI DECEDA EN SON CHASTEAU D'ABRET.

II. MESSIRE BERTRAND DE BOURBON, CHEVALIER. SON FILZ, HERITA DESDICTZ BIENS ET MOURUT A LA BATAILLE DE MARIGNAN SANS HOIRS.

III. JEHAN DE BOURBON, FIZ AUDICT CHARLES, QUI SUCCEDA AUSDICTZ BIEN ET MOURUT A MOLINS SANS HOIRS.

IV. YSABEAU DE BOURBON, FILLE DUDICT HAULT ET PUISSANT PRINCE MESSIRE CHARLES DE BOURBON ET DE MADAME CATHERINE D'ALEGRE, QUI SUCCEDA A TOUS LESDICTZ BIENS ET PUIS FUT MARIEE A HAULT ET PUISSANT SIEUR MESSIRE CHARLES FRANÇOIS D'ESCARS, CHEVALLIER, SIEUR DE LA VAUGUYON, VAREIGNE, SAINCT-GERMAIN-SUR-VIENNE, LA COUSSIERE, LA TOUR-DE-BAR, LE REPAIRE ET GREZ, AIGREVILLE, LORNASIERE ET LA MECHANIE, CONSEILLER DU ROY EN SON PRIVE CONSEIL, GENTILHOMME ORDINAIRE DE SA CHAMBRE, CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES DE SES ORDONNANCES, MARESCHAL ET SENESCHAL DE BOURBONNOIS, CHEVALLIER D'HONNEUR, PREMIER ESCUIER DE LA ROYNE, DONT EST SORTY MESSIRE JEAN D'ESCARS, CHEVALLIER DE L'ORDRE DU ROY, CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES. MARESCHAL ET SENESCHAL DE BOURBONNOIS, QUI A SUCCEDE A SES PERES ET MERES ESDICTZ BIENS, QUI A FAICT PEINDRE LA PRESENTE CHAPPELLE PAR COMMANDEMENT ET ORDONNANCE DE MADICTE DAME YSABEAU, SA MERE.

V. LOYSE DE BOURBON QUI MOURUT SANS ESTRE MARIEE.

VI. CATHERINE D'ALEGRE. FEMME AUDICT HAULT ET PUISSANT PRINCE MESSIRE CHARLES DE BOURBON.

Nous pensons que Jean d'Escars fut inhumé, lui aussi, aux Célestins, si tant est qu'il en restât quelque chose après les dévastations de 1568, 1576 et 1590: il mourut, nous ne savons où, le 17 mars - ou plutôt, le 21 septembre 1595, chargé d'ans (environ 79 ans) et d'honneurs, comme nous l'avons vu, mais, avant de mourir, il fut grandement éprouvé, la main de Dieu semblant s'appesantir sur lui pour le châtier de peu louables actions, son aîné, Claude, fut tué, le 8 mars 1586, dans les circonstances que nous allons raconter, et son autre fils, Henri, mourut. en 1590, sans postérité, laissant tomber en quenouille le nom illustre des La Vauguyon.

Claude D'ESCARS DE LA VAUGUYON, prince de Carency, qui était l'héritier présomptif de la seigneurie de Vendat, né vers 1562, avait été marié par son père à une jeune orpheline de douze ans, élevée dans la religion protestante. Celle-ci, qui s'appelait Anne, était la fille unique de Messire Geoffroy de Caumont-La Force, protonotaire apostolique, abbé d'Uzerches, prieur de Brive, etc., passé au protestantisme, avec armes et bagages... et bénéfices ecclésiastiques, et qui s'était marié avec Marguerite de Lustrac, âgée de 44 ans et veuve du Maréchal Jacques d'Albon de Saint-André, tué à la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562. Jean d'Escars de La Vauguyon, qui était le cousin de Geoffroy de Caumont, trépassé en 1574 peu avant la naissance de sa fille, Anne, en avait été nommé tuteur: il avait enlevé sa pupille à main armée et l'avait gardée prisonnière en son château de La Vauguyon, où, tout catholique qu'il fût, il la fit élever dans la religion protestante et marier a son fils aîné, sans lui demander son consentement. Ce mariage ne fut pas au goût de tout le monde et, particulièrement, d'Henri de la Tour, le futur duc de Bouillon, ni surtout de Charles de Gontaut-Biron, le fils du maréchal de Biron, qui avait passionnément désiré de l'épouser. Le 8 mars 1586, rapporte Pierre de l'Estoile «les seigneurs de La Vauguyon le jeune, d'Estissac et de La Bastie, se battirent, sur le chemin d'entre Montrouge et Vaugirard, contre les sieurs barons de Biron, de Génissac et le vicomte d'Auchy, pour fort légère querelle, et demeurèrent lesdits La Vauguyon, Estissac et La Bastie, morts sur la place, les trois autres s'en retournant peu blessés››. L'objet de la «légère querelle» était probablement la jeune Anne...

Son aîné étant ainsi mort, le sire de La Vauguyon voulut donner à la jouvencelle, devenue veuve, son second fils, Henry: le roi approuva, mais Marguerite de Lustrac, la mère d'Anne, s'y opposa, voulant donner sa fille au fils aîné de Mayenne, Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon. Le duc de Mayenne, qui revenait de guerroyer, sans succès, en Guyenne, contre le futur Henri IV, accepte la chose, envoie 12.000 hommes à La Vauguyon et fait enlever de force la jeune veuve, pour la bailler en garde à sa femme, dans l'intention de la faire épouser,

«combien qu'elle fut instruite et nourrie du tout en la religion (protestante) et eût à peine 12 ans et son fils 10, mais pour que, sa mère morte, elle devait être dame de Caumont, Fronsac, Lustrac et plusieurs autres terres estimées en revenu à plus de 80.000 livres de rente, et pourtant très catholiques, cela fit entreprendre audit duc de Mayenne cette violence, dont le roi, averti par le sieur de La Vauguyon, qui avait la fille en garde, et en fait plainte à Sa Majesté, en trouva la façon très mauvaise; mais adouci par les lettres et humbles prières du duc de Mayenne, n'en fut faite autre poursuite et demeura la fille en sa possession, comme butin de ses hautes entreprises et conquêtes. Sur quoi les Huguenots disaient que n'ayant pu prendre la Guyenne, il avait pris une fille. Mayenne, cependant, étant devenu lieutenant général du royaume et chef de la Ligue, trouva qu'Anne de Caumont veuve La Vauguyon n'était plus qu'un petit parti, peu digne de son fils aîné, il le lui dit, mais la garda encore sous sa main: pauvre Anne, pas encore majeure et déjà, tout ensemble, veuve, vierge et martyre !.. Cependant, grâce à son intrigante mère, après avoir tenté deux fois de la faire évader, s'étant rapprochée d'Henri IV, elle put enfin l'obtenir et lui fit épouser, le 2 février 1595, François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Pol (décédé en 1631), fils de Léonor et de Marie de Bourbon: quant à Anne, elle laissa le souvenir et l'exemple d'une vie toute de piété et de charité.

Nous avons vu qu'après Claude d'Escars, l'aîné, tué en 1586, son cadet, Henri, était mort en 1590, n'ayant pu avoir d'enfants - nous ne savons s'il contracta mariage - leur père, a son tour, décéda en 1595, ne laissant que des filles, dont une religieuse: l'héritière fut Diane D'ESCARS, l'aînée. Celle-ci, encore toute jeune - ses parents s'étaient mariés le 1er octobre 1561 et elle était née probablement après ses deux frères - épousa, en 1573, Charles, Comte de Maur-en-Bretagne, né a Tours et baptisé le 28 mars 1555, fils de Claude et de Françoise de Pompadour. Comme celui de son frère Claude, son mariage fut de courte durée, car, le 27 janvier 1575, il fut tué a Angoulême par le comte de Saint-Meseigneurin, puis inhumé en la cathédrale de cette ville, n'ayant même pas vingt ans! De cette union, il avait eu, cependant, une fille posthume, née en 1575, qui demeura sous la tutelle de son aïeul paternel, Jean d'Escars, et de son aïeule maternelle, Françoise de Pompadour: très riche héritière, haute et puissante dame Louise de Maur fut mariée, à l'âge de douze ans, par contrat du 20 septembre 1587, à Odet de Matignon, comte de Torrigny, maréchal de France, dont elle n'eût pas d'enfant: veuve, elle se remaria avec Gaspard de Rochechouart de Mortemart, dont elle eût deux fils, Gabriel, marquis de Lussac, et Louis, comte de Maur.

Quant à Diane d'Escars, elle s'était remariée, avant la mort de son père, avec Louis de Stuer de Caussade, comte de Saint-Meseigneurin, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, puis lieutenant général de ses armées: il était fils de François, comte de Saint-Meseigneurin, vicomte de Calviniac, baron de Tonneins, Grateloup, Puycomet, Montbrun, etc., enseigne dans les gendarmes des ordonnances du roi et de Gabrielle de Maillé de la Tour-Landry, mariés le 15 août 1538. Fait à noter, le comte Charles de Maur, son premier mari, avait été tué, en 1575, par un comte de Saint-Meseigneurin, dont nous ne savons le prénom: serait-ce Louis, celui-là même qui, après avoir rendu veuve la belle Diane, lui aurait en sa propre personne apporté ensuite... les meilleures consolatíons ? Serait-ce plutôt ce Paul de Stuer de Caussade de Saint-Meseigneurin, «jeune gentilhomme bordelais, beau, riche et de bonne part, l'un des mignons frisés et fraisés du roy, qui fut tué, le 21 juillet 1578, près du Louvre, a coups de pistolet, d'épée et de coutelas, par vingt ou trente hommes inconnus,... que celui qui avait fait le coup portait la barbe et la contenance du duc de Mayenne... On dit de ce Saint-Meseigneurin qu'en mourant, il donna son âme à Dieu, son corps à la terre et son c… à tous les diables!».

Diane n'eût probablement pas d'enfant de cette seconde union et Louis de Stuer de Caussade, comte de Saint-Meseigneurin, son mari, put devenir, du fait de sa femme, au décès de Jean d'Escars de La Vauguyon, en mars ou septembre 1595, seigneur de Vendat et autres ses places, à moins que ce ne soit un de Laqueuille de Châteaugay, d'une autre branche des d'Escars.

Les Seigneurs de Vendat (suite)

par l'Abbé Malvielle

(Notes recueillies par M. L'Abbé Dumain)

Diane d'Escars n'eut probablement pas d'enfant de sa seconde union avec Louis Stuer de Caussade, comte de Saint-Megrin. A sa mort, la seigneurie de Vendat retourna à sa tante Anne d'Escars, elle-même héritière de son frère Jean (décédé en 1595). C'est donc Anne d'Escars qui apporta terre et seigneurie de Vendat à son mari

Jean II de la Queuille de Chateaugay, seigneur de Florat. Terre et seigneurie devaient rester à cette famille jusqu'à la Révolution.

Cette famille est très ancienne et vient de Rochefort-Montagne, en Auvergne : une branche de cette famille fondée par Bertrand de Rochefort, chevalier, dit de la Queuille, du nom de son fief principal, abandonna le nom de Rochefort pour ne plus porter que celui de La Queuille, avec les armoiries suivantes : <<De sable, à la croix denchée d'or». Ceci se passait entre 1250 et 1297. A la fin du 15° siècle, Guillaume de La Queuille, chevalier, seigneur de Chateaugay, près de Riom, marié en 1482 avec Marie de Damas, conseiller de Jean II duc de Bourbon, forma une nouvelle branche celle des La Queuille de Chateaugay, dont font partie nos seigneurs de Vendat.

Jean II de La Queuille, chevalier, sire de Florat, semble avoir été le premier de cette famille à porter le titre de seigneur de Vendat, et ce, à partir de 1595. Son fils. Jean de La Queuille, seigneur de Chateaugay, Vendat, Cébazat et autres lieux, épousa suivant contrat du 14 novembre 1608, Simone Du Saix, fille de Claude Du Saix, seigneur de Rivoire, Noailly, etc.., et défunte Diane de Seneret. Trois enfants naquirent de cette union.

l) Guillaume de La Queuille.

2) Hélène de La Queuille, mariée par contrat le 1er août 1639, à Jean-Louis de Bourbon, comte de Busset, seigneur de Vésigneux, Arronnes, Puyagut, baron de Châlus.

3) Jeanne de La Queuille, mariée à Antoine-Claude d'Ebrard, marquis de Saint-Sulpice.

Guillaume de La Queuille, chevalier, baron de Fleurat, Chateaugay, seigneur de Vendat, Noailly, Billezois, Joserand, Beaune, Cébazat, Ménestrol, Bourrassol et autres lieux, dit aussi comte de Châteaugay, vit le jour vers 1610. Comme ses parents et ancêtres il porta les armes et devint capitaine d'une compagnie de chevau-légers.

Par contrat du 12 juillet 1639 il avait uni sa destinée à Anne de Gadagne, fille de Claude, seigneur de Beauregard, maréchal des camps et armées du Roi et d'Eléonore de Coligny-Saligny.

Il mourut avant 1656. Quant à sa veuve elle vivait encore en 1698. Au sujet de la mort de Guillaume de La Queuille, l'extraordinaire de la «Gazette de France » raconte comment dans l'été de l'année 1651 pendant les troubles de la Fronde « le baron de Quelle, étranger qui s'était depuis peu établi en Bourbonnais » arriva à s'emparer du Château de Montaigu-le-Blin. Sous le nom de «baron de Quelle» la «Gazette » veut désigner le baron de La Queuille, lequel tenait parti des Princes. Sitôt connue la nouvelle de cet exploit, le baron de Poncenat avec les milices de Montaigu, Billy et Varennes, tous tenant parti du Roi, assiégèrent sans tarder le baron de La Queuille. Sommation lui fut faite de se rendre le 22 septembre 1651. Il refusa, comptant sur l'arrivée de renforts. Les royaux donnèrent l'assaut. Après un combat de 4 heures, La Queuille, qui avait perdu la première enceinte du château, demanda à composer. Pendant qu'il parlementait, deux de ses soldats se laissèrent séduire par Lomet, Lieutenant général de la Prévôté de la Généralité de Moulins, et ouvrirent une poterne aux assiégeants. Le château fut envahi et occupé. La Queuille tué à coups de pistolets et d'épées. Son corps, suivi par les gens de justice fut envoyé à la Conciergerie de Moulins.

On ne peut douter que cet infortuné frondeur venu depuis peu en Bourbonnais, fut bien Guillaume de La Queuille, seigneur de Vendat, dont nous savons par les archives de Riom qu'il trépassa avant 1656. On peut d'autant moins douter que la branche de Chateaugay était la seule subsistante et que ces possessions bourbonnaises expliquaient sa présence et favorisaient sa tentative.

Du mariage de Guillaume de La Queuille et d'Anne Gadagne naquirent au moins quatre enfants :

1) Claude.

2) Françoise, née en 1644.

3) Jean, né en 1645.

4) Jeanne, née à Riom en 1651, qui dut mourir jeune et sans alliance.

Claude de La Queuille, né vers 1642. Un acte de tutelle du 16 janvier 1652, prouve qu'à cette date il avait perdu son père et était encore mineur. Comme ses ancêtres il porta les armes. En 1664 pourvu depuis le 1er avril

d'un brevet d'aide de camp, il se distingua au combat de Gigery lors de l'expédition faite en Algérie par l'amiral de Beaufort.

Lors de la recherche des usurpateurs de noblesse en 1666, il fit preuve de 9 degrés de filiation noble, remontant à 1437 et fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt de M. de Fortia, intendant de la Généralité d'Auvergne (17 mars 1667).

Suivant contrat du 5 mars 1669, il épousa Marie de Ronchevol, dame de Pramenoux-en-Beaujolais, fille et héritière de François, comte de Pramenoux et de Bénigne de Damas de la Bastie. De cette union naquirent :

1- Annet-Gilbert de La Queuille, seigneur de Vendat.

2) Anne de Chateaugay, religieuse à Clermont (marraine a Vendat en 1712 et 1714).

3) Gilbert-Claude de La Queuille, seigneur de Noailly, Billezois et autres lieux, qui deviendra capitaine de cavalerie. Décédé sans alliance en 1741. Il laissa sa terre de Noailly à Gilbert, Louis, Claude, Gaspard, son neveu, fils d'Annet-Gilbert.

Claude de La Queuille mourut au château de Noailly, le 21 août 1707. Il fut enterré dans l'église de son château de Vendat [1] le même jour, en présence de MM. de la Chapelle, de la Motte d'Isserpent, et de presque toute la paroisse comme en témoigne le curé Burnicard.

Annet, Gilbert de La Queuille, chevalier, marquis de Chateaugay, comte d'Amauzé, seigneur de Florat, Vendat, Cébazat et autres lieux. Il fut Lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Bourgogne, gouverneur de Bourbon-Lancy.

Il épousa vers 1710, Marie-Josèphe d'Amauzé, dont il eut plusieurs enfants. Le 27 septembre 1719, il aurait vendu la Motte de Vodot, qualifiée de noble, sise sur la paroisse de Saint-Pont, à Germain Granghon des Simons. Ce nom de Vodot n'est jamais mentionné dans les titres des de La Queuille, qui pourtant devaient posséder à Saint-Pont d'autres terres car nous voyons « haute et puissante dame Marie-Josèphe d'Amauzé, épouse de feu Messire Gilbert de La Queuille, seigneur de Chateaugay et vivant, lieutenant du Roi, de Bourgogne, marraine de la 4ème cloche de Saint-Pont, surnommée Saint-Joseph, posant six vingt livres » le 17 avril 1723.

Notre seigneur de Vendat était donc mort à cette date. Nos registres paroissiaux ne font mention ni de son décès, ni de sa sépulture.

D'après les mêmes registres paroissiaux nous trouvons deux baptêmes des enfants de Gilbert de La Queuille et Marie-Josephe d'Amauzé.

«Anne-Josèphe de La Queuille, fille à Messire Gilbert-Annet, marquis de Chateaugay et à illustre dame Marie-Josephe d'Amauzé, son épouse, a été baptisée par moi soussigné dans la chambre de la dite dame le 16 octobre mil sept cent douze, en présence de Messire Jean d'Albost, prêtre à Vichy, et Sieur Paul Gallery, soudiacre du diocèze de lion, et a reçu les cérémonies du baptême le 28 janvier 1714, dans l'église du château, en présence de Messires François Vaudier, prêtre, et Jean d'Albost, aussi prêtre à Vichy, qui ont signé. Le parrain a esté Messire Joseph d'Amauzé, prêtre, directeur de l'Hôtel-Dieu de Paray-le-Moineau, marraine : dame Anne de Chateaugay, religieuse de l'éclache à Clermont, et l'ont tenu pour eux en leur absence François Dutel et Jeanne Audebert qui n'ont seus signer enquis. Signé : Burnicard, curé de Vendat».

« Gilbert-Gaspard de La Queuille, fils à haut et puissant seigneur Messire Gilbert, marquis de Chateaugay, et à illustre dame Marie d'Amauzé, son épouse, a esté baptisé le 28 avril 1714. Parrain : Messire Gilbert de laqueuille, seigneur de Noailli; marraine : illustre dame louise damauzé de gadaigne et l'a tenu en son absence et pour elle damoiselle angélique de la Charnaye qui a signé avec le parrain. Le d. baptisé est né du 21 dudit mois. Signé : de la Charnaye, de Laqueuille de Chateaugay, P. Gallery s. d.; f. Vaindier, Burnicard, curé de Vandat ».

[1] De 1708 à 1715 les de la Queuille sont plusieurs fois parrains ou marraines à Vendat, ce qui fait supposer qu'ils habitaient alors le château. Mais après il ne sera fait mention d'eux qu'une seule fois en 1756.

Anne-Josèphe épousa Philippe le Prestre, comte de Vauban, maréchal des camps et armées du Roy, né pauvre en 1633 et décédé en 1707 (peut être le filleul du célèbre Vauban, ingénieur, maréchal de France).

Gilbert, Gaspard de Laqueuille de Chateaugay, connu dans le monde sous le nom de comte de la Queuille, était donc né au château de Vendat, le 21 avril 1714. Après son père, il fut marquis de Chateaugay, comte d'Amauzé, seigneur de Prizy-en-Charolais, de Vendat, etc., et à partir de 1741, seigneur de Noailly par héritage de son oncle et parrain Gilbert de La Queuille, seigneur de Noailly.

Il suivit avec quelque éclat la carrière militaire. Après avoir été capitaine dans le régiment du Roi-Infanterie, il devint colonel du régiment de Nice, reçut un brevet de brigadier d'infanterie et avait grade de Maréchal des camps et armées du Roi depuis 1748, lorsqu'il mourut à Paris le 3 mai 1758.

Par contrat du 12 avril 1741 et mariage religieux du 6 août, Gilbert-Gaspard de La Queuille avait épousé Louise-Jacqueline de Lastic de Saint-Jal, dame de Saint-Jal en Limousin, seconde fille de Jean-Claude de Lastic, chevalier, seigneur de Saint-Jal, Gabriac et Chamboulive en Limousin, vicomte de Beaumont, lieutenant général des armées du Roy et de Marie Bazin de Bazons.

En 1776, elle racheta au comte de Langeac, la terre de La Queuille, berceau de la maison de son mari et de ses enfants. Elle devait mourir en émigration à Madrid le 27 août 1795.

De cette alliance naquirent sept enfants qui à la mort de leur père en 1758 furent placés sous la curatelle de leur oncle, le comte de Vauban. Ce furent :

1) Jean-Claude, Victoire, Marie.

2) Claude, Gilbert, Scholastique, Hyacinthe, vicomte de La Queuille, lequel ayant épousé Barbe d'Ambery a formé un rameau cadet encore subsistant.

3) Jacques, Philippe, Sébastien, né le 10 novembre 1753, chevalier de Malte, sous-lieutenant du Régiment Royal Picardie Cavalerie en 1770, commandeur des Echelles en Savoie, mort en émigration après avoir servi dans la 1ère compagnie de la coalition d'Auvergne (1792).

4) Armand, Jean, Louis, né le 30 août 1757, chevalier de Malle, sous-lieutenant au Régiment de Monsieur-Dragons en 1773. A la Révolution il était capitaine dans la Picardie et commandeur de la Peize. Emigré en 1791, il servit dans la 1ère Compagnie de la coalition d'Auvergne. Après la prise de Malte par Bonaparte en 1798, il se retira à l'étranger et mourut le 4 avril 1801.

5) Marguerite, Françoise, mariée en 1763 à François, Louis de Cruzy, page du Roi en sa grande écurie, député de la noblesse du Rouergue aux Etats Généraux de 1789. Elle émigra en Espagne.

6) Anne, Joséphine, Françoise, chanoinesse, appelée comtesse Adrienne de La Queuille, morte dans la pauvreté en 1822.

7) Anne, Jeanne, Louise, épouse de Jean-Baptiste, Armand, comte puis marquis de Montmorin Saint-Hérem, décédée le 14 avril 1824, laissant une fille la comtesse d'Aurelle.

Jean, Claude, Victoire, Marie, marquis de La Queuille, dernier seigneur de Vendat. Il trouvait dans la succession de son père avec la baronnie de Vendat, le comté d'Amauzé, le vicomté de Beaune, la baronnie de Cébazat, les seigneuries de Noailly, Girardière, Billezois, Falconnière, Saint-Rémy, Lourdy, Vozelle., Chitain, situés en Bourbonnais et d'autres en Auvergne et ailleurs.

Né à Chateaugay qui semble avoir été la résidence préférée de sa famille, le 2 janvier 1742; il entre en 1750, encore enfant, au service comme mousquetaire de la Garde du Roi. Il est promu capitaine de cavalerie le 10 mars 1760 après avoir servi en 1756 comme lieutenant d'infanterie. Il reçut la croix de chevalier de Saint-Louis en 1771.Le 14 août de la même année il était nommé colonel du régiment provincial de Clermont. En 1776 il passait colonel en second du Régiment de Bresse Infanterie. Le 1er janvier 1779 il devenait colonel du corps des Grenadiers de France. Enfin en 1788 il était promu Maréchal des camps et armées du Roy. La même année, il fut appelé à présider l'assemblée provinciale tenue à Riom et à cette occasion reçut du corps municipal des lettres de citoyen de la ville.

Elu député de la noblesse de la Sénéchaussée de Riom pour les Etats Généraux le 25 mars 1789, il y vit les débuts de la Révolution. Passionnément dévoué à la famille royale il donna sa démission de député le 6 mai 1790 et s'établit à Bruxelles où il fut l'agent des princes de la maison de France à la cour de Bruxelles, capitale des Provinces-Unies. Il eut le courage et l'audace de tenter d'enlever le dauphin pour le conduire à Mons. Nous le trouvons à Paris le 11 août 1792. Promoteur de la coalition d'Auvergne il contribua à en rédiger le manifeste. A l'armée des Princes, il commanda les compagnies pendant la campagne de 1792. Lors du siège de Maestricht en février 1793, il organisa une compagnie de gentilshommes émigrés qui se distingua entre toutes. Il vécut ensuite en Allemagne. Sous le Consulat, complètement ruiné, ses biens confisqués, il décida de rentrer en France. Son certificat d'amnistie est du 27 juillet 1803.

Dans ses mémoires, Mme de Chastenay parle de lui en ces termes : <<il s'est cru appelé à jouer un rôle politique et toute sa conduite en ce genre n'a pu inspirer plus d'estime que sa figure affreuse ne pouvait inspirer d'attrait>>. Le gentilhomme qui avait sacrifié à ce qu'il estimait le devoir et l'honneur, ses biens, son repos et sa personne, valait mieux certes que cette exécution sommaire. Il mourut dans la pauvreté le 30 avril 1810 à l'âge de 68 ans.

Le marquis de La Queuille avait épousé par contrat signé du roi et de la famille royale à Versailles le 12 avril 1773, Emilie, Marie de Scorailles, fille d'Etienne, Marie, marquis d'Escorailles en Bourgogne, lieutenant général des armées du Roi et de Charlotte, Louise de Fortia, née à Paris le 8 septembre 1749. Lorsque le 7 mai 1773, toute jeune épousée, la marquise de La Queuille était présentée à leurs majestés, elle ne prévoyait pas les orages qui 20 ans après allaient fondre sur sa famille. Elle mourut dans le dénuement en 1813.

De cette union naquirent six filles :

1) Aglaé, Louise, née le 8 mars 1774.

2) Adélaïde, Emilie, née le 30 septembre 1776.

3) Agathe, Louise, née à Paris le 25 mai 1777.

4) Anne, Louise, née le 13 septembre 1779.

5) Aimée, née le 28 septembre 1783.

6) Gabrielle, née le 24 décembre 1785.

De ces six filles, une seule, la seconde Adélaïde, Emilie de La Queuille, survécut à ses parents après avoir partagé leurs épreuves. Elle se maria, ayant dépassé la trentaine, à Paris en octobre 1806, avec Amaury, Louis, Hyacinthe Gouyon, comte de Marcé, né le 17 avril 1772, ancien officier de l'armée des Princes, chevalier de Saint-Louis, mort à Nantes en 1835. De son mariage, elle eut deux fils et une fille qui ne vécut pas.

Toutes ces notes sur les de La Queuille sont extraites de l'article de M. Tiersonnier. A cette époque vieillissait dans son château de Thiat-Oradour (Haute-Vienne) le dernier des de La Queuille : Henri-Bertrand, marquis de La Queuille, arrière, arrière-petit-neveu du dernier seigneur de Vendat.

Que devinrent les biens des seigneurs de Vendat ? Notre dernier seigneur ayant émigré, ses biens furent confisqués en 1792 et vendus nationalement. D'après le docteur Cornillon le château de Vendat fut vendu pour 12 600 livres à Bouchard jeune et à divers acquéreurs, les domaines des Penneteaux, du Moulin, de la Baury, de la Micque, du Vieux-Vendat, de la Réserve, etc., faisant partie de l'ancienne seigneurie de Vendat : le tout monta à 253 900 livres payées en assignats. Le château et les terres de Noailly furent vendus 481 900 livres, celles de Chitain 236 225, celles de Périgny 45 500, pour ne parler que des propriétés en Bourbonnais.

Après la tourmente les nobles revinrent. M. de Marcé, gendre du dernier seigneur de Vendat, reçut une indemnité de 351652 francs pour Vendat, Noailly, Chitain, dans l'Allier; 262 670 francs pour Chateaugay et autres terres du Puy-de-Dôme; 238 856 francs pour Amauzé et Prizy, en Saône-et-Loire. Mais il eut à soutenir un très long procès contre ses cousins de La Queuille, enfants du vicomte de La Queuille, cadet de son beau-père.

Le Bois Caché, près des Parois, appartient encore à un descendant des de La Queuille, M. Lagrange.

Le château de Vendat plus ou moins tombé en ruines a été complètement démoli vers 1904. Il appartenait à Mlle Antoinette Bouchard qui l'aurait vendu 3 à 4000 francs à M. Marmoiton. C'est M. Julien Boussange,

maçon à Saint-Pont, qui exécuta le travail de démolition, les pierres et briques furent cédées à qui en voulait à raison de 5 francs par tombereau.

L'acheteur primitif de l'ancien château serait un Bouchard-Chambon, père de l'abbé Bouchard J.-B., ancien curé de Rongère, mort en 1886.

La chapelle du château avait été démolie en partie en 1793.

Quelques dépendances, entre autres un caveau voûté servant de débarras pour bois de chauffage (où se trouve une vieille fenêtre, seul vestige des splendeurs passées) ont été vendues par Me Desfougères-Heutz à M. Pierre Saint-Martin, en 1939. M. de Saint-Martin y installa sa meute d'une soixantaine de chiens évacuée d'Alsace. Plus tard il en fit un manège à ciel ouvert pour chevaux de courses.

L'ancien château et le domaine furent vendus en 1951 à un propriétaire viticulteur d'Algérie.

Des travaux de maçonnerie exécutés en 1959 ont mis à jour plusieurs squelettes du 17° siècle comme en témoigne une petite pièce de monnaie de cette époque trouvée dans une des tombes.

Annexe I

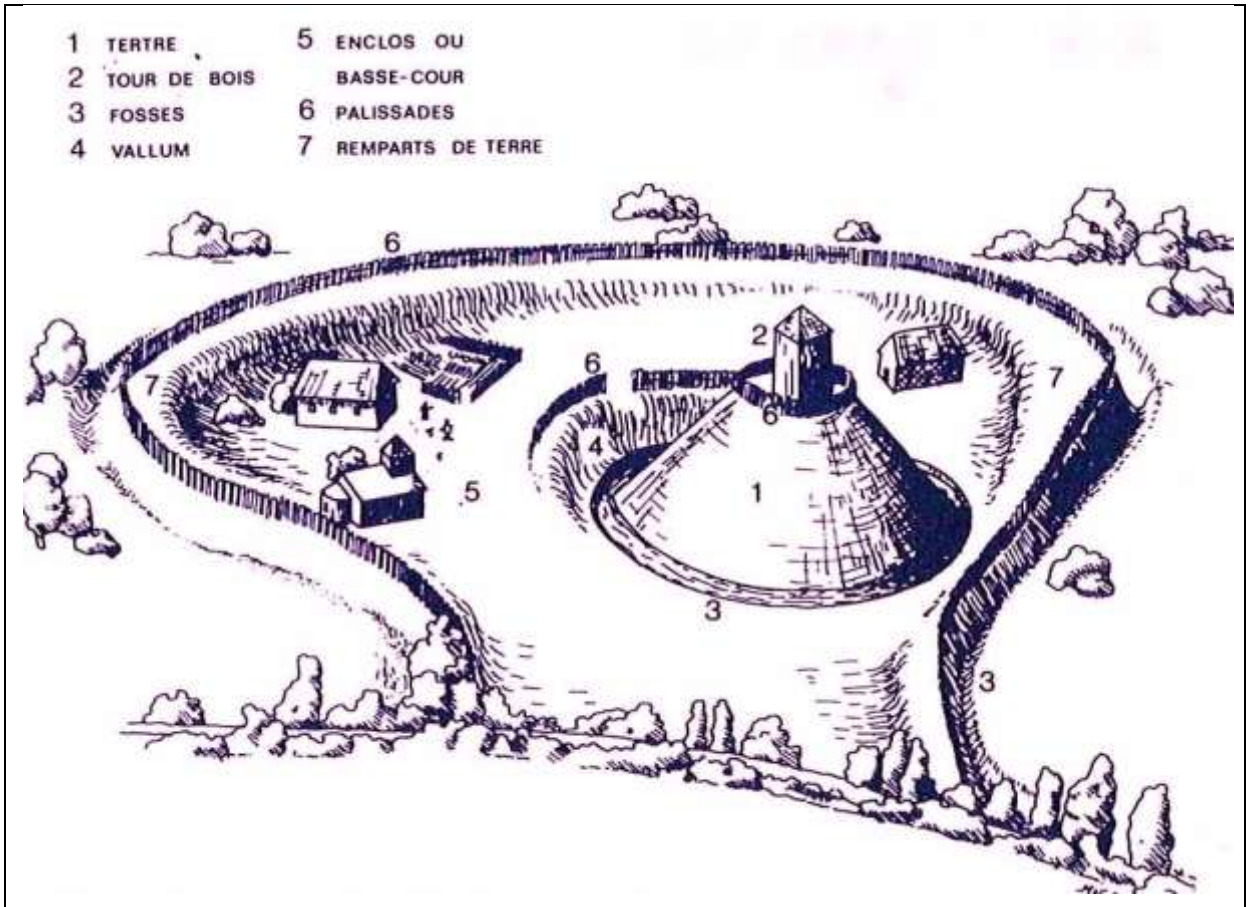

Reconstitution d'une motte féodale

Annexe II

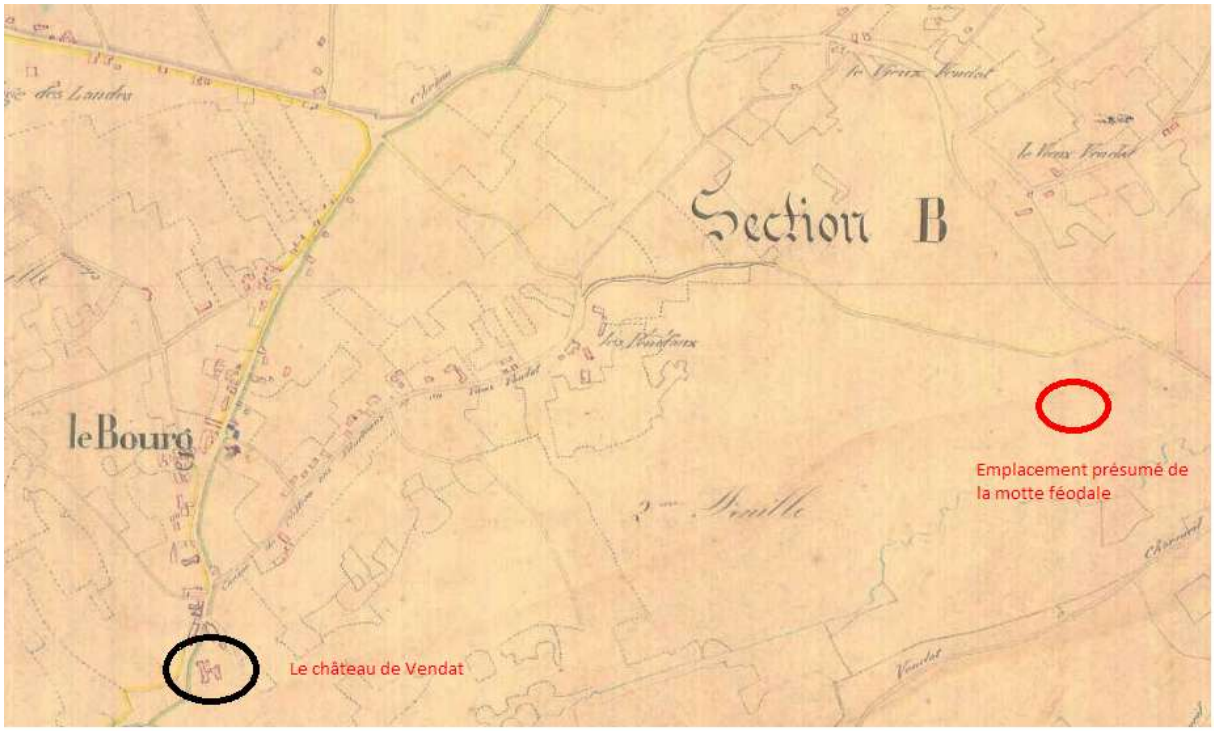

Plan cadastral de la commune en 1840 avec l'emplacement présumé de la motte féodale et l'emplacement du château

Plan du château en 1840	**Plan du château en 1933**

Vendat, son passé
8 rue Marx Dormoy
03110 Vendat
04.70.41.21.67
www.vendat.net